

Diversité

ISSN : 2427-5409

Éditeur : ENS de Lyon

202 volume 1 | 2023

Où va l'enseignement supérieur ?

Sélectivité scolaire et ouverture sociale : l'effet combiné de la réforme des admissions et de l'intégration à Parcoursup de Sciences Po Paris

Mathieu Rossignol-Brunet, Alice Pavie et Marco Oberti

 <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3824>

DOI : 10.35562/diversite.3824

Référence électronique

Mathieu Rossignol-Brunet, Alice Pavie et Marco Oberti, « Sélectivité scolaire et ouverture sociale : l'effet combiné de la réforme des admissions et de l'intégration à Parcoursup de Sciences Po Paris », *Diversité* [En ligne], 202 volume 1 | 2023, mis en ligne le 19 mai 2023, consulté le 19 mai 2023. URL : <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3824>

Droits d'auteur

CC BY-SA

Sélectivité scolaire et ouverture sociale : l'effet combiné de la réforme des admissions et de l'intégration à Parcoursup de Sciences Po Paris

Mathieu Rossignol-Brunet, Alice Pavie et Marco Oberti

PLAN

Quelle réforme du concours ?

Une relative ouverture sociale et territoriale de la voie générale

Les effets de la sélectivité scolaire accrue sur la procédure CEP

Pour conclure...

TEXTE

- 1 En 2020, la réforme des admissions à Sciences Po Paris suscite une polémique, liée en particulier à la suppression des épreuves écrites. Celles-ci sont remplacées par une évaluation du dossier scolaire et de plusieurs écrits (lettre de motivation, essais), tandis que l'épreuve orale est conservée, mais n'est plus éliminatoire. L'institution est alors accusée d'ouvrir la voie à de possibles biais en défaveur des lycées privés, des lycées français de l'étranger ou des lycées parisiens les plus prestigieux, voire d'opérer un véritable *boycott* de leurs élèves¹. Plusieurs médias s'en font l'écho, relatant les récits d'« excellents candidats recalés »².
- 2 L'attention accordée à la modification de la procédure d'entrée tend à éclipser le fait que cette réforme est aussi une réponse à l'obligation pour l'institution d'intégrer Parcoursup. À compter de 2021, il est possible de candidater à Sciences Po Paris sur la plateforme, comme pour la grande majorité des cursus de l'enseignement supérieur. Or, ce changement peut, tout autant que la réforme du concours, avoir des effets sur le volume de candidatures et les caractéristiques des candidats et des admis.
- 3 Plusieurs travaux ont montré que la plateforme contribue à accentuer la stratification scolaire et sociale dans l'enseignement supérieur

(Couto *et al.*, 2021 ; Rossignol-Brunet *et al.*, 2022). Néanmoins, l'intégration de Sciences Po Paris à celle-ci, un temps différé³, relève de l'égalité de traitement entre formations. Elle pourrait être rapprochée de la fin du régime d'exception dont ont un temps bénéficié les lycées Louis-le-Grand et Henri IV, qui ont finalement rejoint en 2022 la procédure d'affectation automatisée AFFELNET, comme les autres établissements de l'académie de Paris (Charoussat, Grenet, 2022). Par ailleurs, les effets du passage à Parcoursup sont à différencier en fonction du type de formations concernées. S'il a accentué la sélectivité sociale de certaines filières universitaires (le droit, par exemple), il pourrait au contraire, dans certaines conditions particulières, avoir un effet d'ouverture sur des formations auparavant déjà très sélectives scolairement et socialement (Tiberj, 2021).

- 4 Sciences Po Paris présente précisément l'augmentation du taux de boursiers et l'ouverture territoriale comme des enjeux de la réforme en cours. L'objectif de 30 % d'admis boursiers du supérieur⁴ est fixé, tandis qu'une soixantaine d'établissements non franciliens intègrent la procédure Convention éducation prioritaire (CEP), la voie d'admission à destination des bacheliers des établissements considérés comme plus défavorisés. Dans le discours, la contrainte légale est ainsi retournée en avantage symbolique pour l'institution. Comme lors de précédentes réformes de son recrutement (Allouch, 2022), celle-ci met en scène son volontarisme et affirme son rôle pionnier en matière de définition du « mérite » ainsi que « d'ouverture sociale ».
- 5 Cet article présente quelques résultats exploratoires sur les premiers effets concrets des changements intervenus dans le recrutement à Sciences Po Paris. Il s'appuie sur les données issues de la scolarité pour la période 2013-2021, ainsi que sur une enquête par questionnaire administrée entre 2014 et 2022 aux admis en première année par la voie générale et le CEP. L'analyse s'avère complexe, car plusieurs facteurs difficiles à démêler contribuent aux transformations très récentes : réforme des admissions, intégration à Parcoursup, mais aussi réforme du baccalauréat et crise sanitaire.
- 6 Après une brève présentation de l'évolution du recrutement, nous mettons en évidence les deux tendances principales qui en découlent. D'un côté, un élargissement du bassin de recrutement,

contribuant à une relative ouverture sociale et territoriale pour la voie générale. De l'autre, une sélectivité scolaire accrue, jouant dans le sens inverse pour la procédure CEP.

Quelle réforme du concours ?

- 7 Les changements récents s'inscrivent dans une série de réformes qui n'ont jusque-là que peu fait évoluer le profil social et scolaire des étudiants.
- 8 Au sein de la voie générale, en dépit – entre autres – de la suppression de l'épreuve de culture générale en 2013 (Pasquali, 2021), les « heureux élus » sont, de 2014 à 2018, à plus de 80 % issus des classes supérieures (Oberti *et al.*, 2020). L'emblématique concours CEP, créé en 2001, présente quant à lui un bilan paradoxal (Oberti *et al.*, 2022 ; Oberti *et al.*, 2020 ; Oberti, Pavie, 2020) : Le recrutement y est certes plus populaire et diversifié qu'au sein des voies générale et internationale ; mais les lycéens issus des classes supérieures y constituent le groupe majoritaire (tableau 1). Par ailleurs, il faut souligner que les admis par cette voie restent largement minoritaires (10 % environ) (Tiberj, 2011), leur part étant restée constante malgré l'augmentation des effectifs.

Tableau 1. Caractéristiques sociales des admis à Sciences Po selon la procédure d'admission (2014-2018)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Procédure par examen | | | | | |
| Classes supérieures | 64 % | 64 % | 61 % | 60 % | 65 % |
| Classes moyennes supérieures | 21 % | 21 % | 24 % | 24 % | 19 % |
| Classes moyennes | 8 % | 9 % | 9 % | 7 % | 10 % |
| Classes populaires | 5 % | 4 % | 4 % | 5 % | 3 % |
| Artisans, commerçants, agriculteurs | 2 % | 2 % | 2 % | 4 % | 3 % |
| CEP | | | | | |
| Classes supérieures | 32 % | 27 % | 24 % | 25 % | 20 % |
| Classes moyennes supérieures | 14 % | 14 % | 16 % | 17 % | 17 % |
| Classes moyennes | 17 % | 28 % | 23 % | 22 % | 25 % |
| Classes populaires | 33 % | 27 % | 30 % | 27 % | 31 % |
| Artisans, commerçants, agriculteurs | 3 % | 5 % | 7 % | 10 % | 7 % |

Source : Données issues de la scolarité.

Lecture : En 2014, 33 % des admis par la procédure CEP sont d'origine populaire. L'origine sociale est mesurée à travers la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) des deux parents, où la plus élevée des deux est retenue. Elle est détaillée dans un précédent rapport (Oberti *et al.*, 2020).

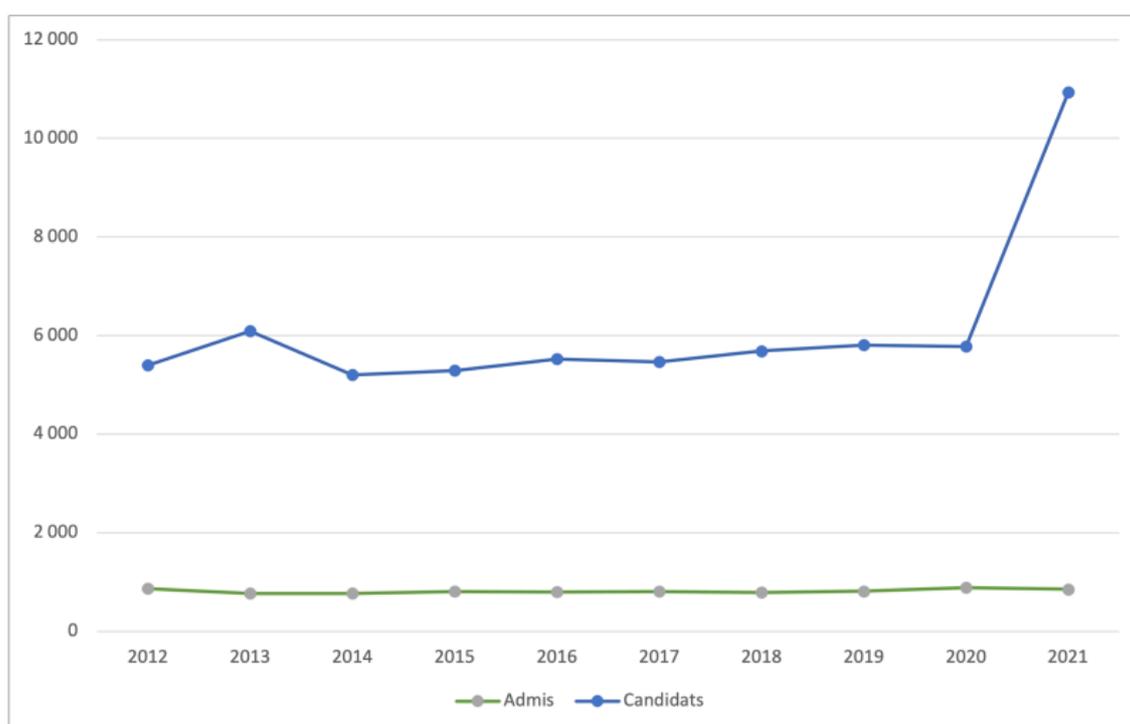
- 9 Au moment de la réforme de 2021, la procédure d'admission se distingue selon trois voies qui alimentent inégalement les effectifs des étudiants en première année : la voie dite « générale », la voie CEP et la voie internationale⁵, et représentent respectivement environ 45 %, 10 % et 45 % des effectifs de l'institution.
- 10 Les candidats de la procédure générale passent alors trois épreuves écrites, complétées par une évaluation conjointe de leur dossier scolaire et d'une lettre de motivation. Pour la procédure CEP, l'admissibilité est organisée au sein des lycées partenaires, et consiste en une évaluation du dossier scolaire et d'un dossier de presse⁶. Les admissibles des deux procédures passent ensuite un oral d'admission qui est éliminatoire.
- 11 L'un des aspects de la réforme est l'uniformisation des différentes procédures d'admission. D'une part, les candidats des lycées français de l'étranger (LFE) et des filières internationales des lycées français (Abibac, Esabac, Bachibac), auparavant admis par la procédure internationale, sont intégrés à la voie générale. D'autre part, l'étape d'admissibilité est désormais commune aux voies générales et CEP. Elle consiste en l'évaluation de trois « blocs » :
 - un premier relatif aux notes obtenues au baccalauréat et renseignées sur la plateforme Parcoursup ;
 - un deuxième relatif à la « performance académique et [à] la trajectoire du candidat » ;
 - un troisième à l'évaluation d'écrits (une lettre de motivation et un essai sur un sujet parmi cinq au choix).
- 12 L'admissibilité en CEP n'est donc plus organisée dans les lycées, mais désormais centralisée. L'épreuve orale, qui se déroule dorénavant en visioconférence, constitue le quatrième « bloc », mais n'est plus éliminatoire. Elle se compose d'une présentation du candidat, suivie d'un commentaire d'image et enfin d'un échange libre entre le candidat et les examinateurs. La moyenne des notes obtenues aux quatre « blocs » détermine l'admission.

- 13 Quels ont été les effets de ces changements et ceux de l'intégration à la plateforme Parcoursup sur le recrutement ?

Une relative ouverture sociale et territoriale de la voie générale

- 14 Le changement le plus notable dans le recrutement en 2021 est le doublement du nombre de candidats au sein de la voie générale, pourtant relativement stable depuis 2012 à l'exception d'une légère croissance en 2013, également année de réforme du concours (figure 1).

Figure 1. Évolution du nombre de candidats et d'admis au concours de Sciences Po, procédure par examen (2012-2020), puis par voie générale (2021-2022)



Source : Données issues de la scolarité, et de Parcoursup pour l'établissement Sciences Po.

- 15 Cette hausse très importante est attribuable à l'entrée sur Parcoursup et à la fin des épreuves écrites, deux effets délicats à démêler.
- 16 La présence sur Parcoursup renforce la visibilité de Sciences Po auprès des lycéens et facilite leur candidature. En effet, la formation apparaît dans les recherches, au même titre que les autres formations,

et des renseignements sur son contenu, son organisation et ses débouchés y sont directement disponibles. En tapant par exemple « Sciences politiques » comme mot-clé dans le moteur de recherche du site, les premiers résultats qui apparaissent sont relatifs non aux licences de cette discipline, mais aux formations de l'institution parisienne et à ses différents campus. De plus, s'il faut par la suite fournir des documents nécessaires à l'étape d'admissibilité, les autres informations demandées aux candidats sont centralisées et communes à l'ensemble des formations post-bac.

- 17 Il n'est par ailleurs désormais plus nécessaire de se préparer aux épreuves écrites d'admission, réputées difficiles. Il est dès lors et à plusieurs titres (financier, temporel) beaucoup moins « coûteux » de tenter sa chance. À ce titre, l'un des objectifs de la réforme – faire diminuer le recours aux formations privées permettant de préparer le concours, défavorables par leurs coûts souvent prohibitifs aux candidats d'origine populaire – a été atteint. L'enquête réalisée auprès des entrants en première année montre ainsi qu'en 2019 et 2020, avant la réforme, plus de 55 % d'entre eux avaient suivi une préparation spécifique (hors admis CEP), tandis que cela ne concerne plus que 34 % d'entre eux en 2021 et 36,5 % en 2022. Cette baisse est significative, mais cette proportion reste élevée et toujours corrélée aux caractéristiques sociales des étudiants, ceux issus des classes supérieures y ayant plus souvent recours.
- 18 Cette augmentation du nombre de candidatures traduit un relatif élargissement social et territorial du bassin de recrutement pour la voie générale. Alors que, sur la période 2014-2017, près de 850 lycées n'avaient présenté aucun candidat à Sciences Po (Oberti *et al.*, 2022), cela n'en concerne plus que 459 en 2021. En outre, les candidats non franciliens, qui représentaient annuellement 56 % des candidats depuis 2017 (hors DROM, département et région d'outre-mer), et entre 56 % et 59 % des admis, représentent 60 % des candidats en 2021, mais surtout 68 % des admis. Cela reflète leur sursélection scolaire en comparaison avec les candidats franciliens, leur candidature étant dans la plupart des cas adossée à un très bon dossier scolaire, ce qui se traduit *in fine* par une proportion d'admis plus importante dans cette sous-population. Au sein de cette voie, la part des catégories populaires augmente légèrement entre 2020 et 2021 (de 4 % à 9 % parmi les admis⁷), ce qui s'explique en partie par l'élargissement du

bassin de recrutement, les candidats non franciliens étant moins souvent issus des classes supérieures, notamment celles des fractions économiques.

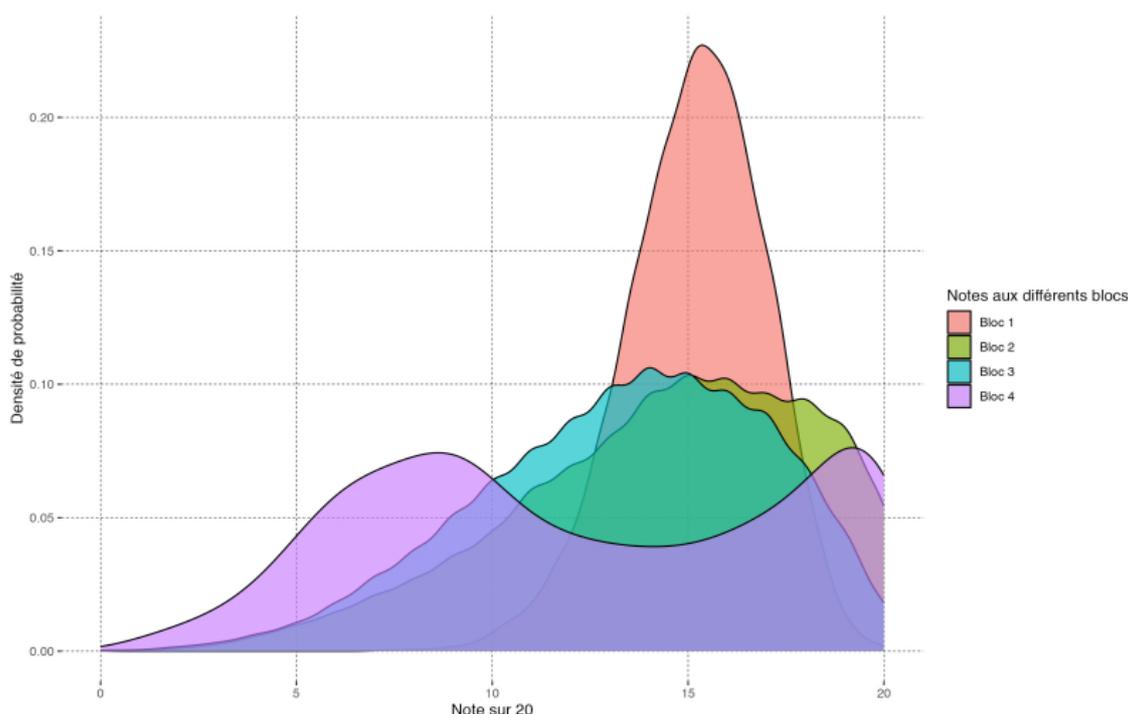
- 19 En revanche, la réforme ne s'est pas traduite jusqu'à présent par une hausse des admissibles et admis par la voie CEP. Elle ne débouche pas non plus sur une diversification territoriale du recrutement par cette voie, sachant que les candidats des nouveaux lycées conventionnés ne se présenteront au concours qu'à partir de 2023. Par conséquent, les admis CEP restent principalement issus des banlieues franciliennes les plus défavorisées, dont une large part située en Seine-Saint-Denis (Oberti *et al.*, 2022). On observe également une baisse du nombre d'élèves issus des classes populaires : ils représentaient 29 % des admis en 2021, contre 38 % l'année précédente, cette diminution se faisant toutefois au profit des candidats des classes moyennes et non des classes supérieures.
- 20 Comment expliquer ces effets différenciés entre les voies générale et CEP ? La dimension scolaire du recrutement offre une clé d'explication.

Les effets de la sélectivité scolaire accrue sur la procédure CEP

- 21 La suppression des écrits et le maintien d'une épreuve orale peuvent faire l'objet de deux interprétations contradictoires. D'un côté, cette transformation participe d'une redéfinition du mérite portée par l'institution depuis quelques années et qui tend à promouvoir des compétences et des qualités extrascolaires : l'aisance, la motivation, la capacité à mener des projets, à s'intégrer dans un collectif, etc. Mais la réforme peut aussi être lue comme un retour en arrière. En effet, d'une part, la place de l'épreuve orale est finalement minorée (elle ne compte plus que pour un quart de l'admission et n'est plus éliminatoire) ; d'autre part, même si les épreuves écrites en tant que telles disparaissent, elles sont remplacées par la prise en compte des notes obtenues au baccalauréat et dans le secondaire, ce qui donne une place tout aussi prépondérante à l'évaluation strictement scolaire.

22 Effectivement, l'analyse des résultats obtenus par les candidats en 2021 met en évidence la corrélation très importante entre les notes obtenues aux différentes épreuves d'admissibilité pour les voie générale et CEP⁸. Or, la note relative au bloc 1 est directement issue de celles obtenues aux épreuves du baccalauréat. L'épreuve orale conserve quant à elle son caractère plus clivant (figure 2) et est moins corrélée à celle des autres épreuves. Du fait de la faible variance des notes des trois autres blocs, et notamment celle du bloc 1 qui illustre le très bon niveau académique de la très grande majorité des candidats, elle reste bien souvent celle qui permet de faire la différence dans le processus d'admission. Mais l'épreuve orale n'étant plus couperet, l'admissibilité et dans une moindre mesure l'admission apparaissent comme fondamentalement scolaires.

Figure 2. Courbes de densité des notes obtenues aux blocs 1 à 4 par les candidats de la voie générale en 2021



Source : Données issues de la scolarité, et de Parcoursup pour l'établissement Sciences Po. Les courbes relatives à la voie CEP ont une forme similaire.

23 De fait, si la part des titulaires d'une mention très bien au baccalauréat reste stable par rapport à 2019 et 2020 pour les candidats de la voie générale (entre 48 et 53 %), cela concerne désormais la quasi-

totalité des admis, voire des admissibles : 86 % des premiers en 2019, contre 98 % en 2021. Disposer d'un excellent niveau scolaire apparaît dès lors comme une condition nécessaire, mais pas suffisante pour entrer à Sciences Po Paris (73 % des détenteurs d'une mention très bien ne sont même pas admissibles). Dans la mesure où le nombre d'admis est resté sensiblement le même suite à la réforme, et que le nombre de candidatures a quant à lui doublé, avec l'arrivée de bacheliers non franciliens d'un excellent niveau scolaire, l'admission par la voie générale s'avère plus sélective.

- 24 L'importance du niveau scolaire apparaît encore plus nettement pour la voie CEP, et ce dès l'étape d'admissibilité qui était déléguée auparavant aux lycées. Comme dans le cadre d'autres dispositifs mêlant promotion de l'égalité des chances et de « l'excellence », les acteurs éducatifs locaux impliqués dans ce processus de sélection étaient susceptibles de mobiliser divers critères (niveau scolaire, mais aussi motivation ou appétence scolaire manifestée par l'élève) [Pavie *et al.*, 2021], et des catégories d'entendement et attendus scolaires différents de ceux des jurés Sciences Po⁹ – dont l'exercice du jugement est d'ailleurs fortement encadré par l'institution (Oberti, Pavie, 2020). Le filtre scolaire de l'admissibilité était alors moins strict et donnait la possibilité à des candidats d'un niveau scolaire plus faible de faire leurs preuves à l'oral. Avec l'uniformisation des épreuves d'admissibilité entre les voies, le niveau scolaire moyen des admissibles de la voie CEP s'élève considérablement : alors qu'en 2018, 2019 et 2020, respectivement 22 %, 37 % et 26 % des admissibles avaient la mention très bien au baccalauréat, c'est le cas de 65 % d'entre eux en 2021, et 81 % des admis (contre 39 % à 54 % les trois années précédentes).
- 25 Ces éléments relativisent la redéfinition du mérite à l'œuvre *via* l'épreuve orale : la dimension scolaire reste très prégnante. D'autres qualités sont certes recherchées, mais la priorité reste donnée à l'évaluation scolaire (Glinel, van Zanten, 2022).
- 26 Cela explique en partie les effets inégaux des deux voies en termes d'ouverture sociale. Pour la voie générale, la sélection se faisait déjà sur des critères scolaires très stricts. Pour la voie CEP en revanche, le poids plus important accordé au niveau scolaire écarte dès l'admissibilité une partie importante des élèves d'origine sociale plus modeste et d'un niveau scolaire moyen, qui n'ont plus la possibilité de faire la

différence lors de l'épreuve orale. La procédure CEP verrait ainsi sa vocation initiale de diversification sociale fragilisée, au profit des « meilleurs » élèves, plus souvent issus des classes moyennes supérieures et supérieures.

Pour conclure...

- 27 La première année de la réforme du concours d'entrée de Sciences Po est également celle où l'établissement intègre la plateforme Parcoursup. Dans le même temps, les bacheliers 2021 ont été les premiers à passer le baccalauréat sous son nouveau format, dont une partie est évaluée localement à travers le contrôle continu. Du fait de cette conjonction de transformations, les premières tendances ici présentées demandent à être vérifiées pour les prochaines années.
- 28 L'analyse précise des données du recrutement permet de mettre à distance à la fois les discours de rupture mis en avant par les grandes écoles pour légitimer leur rôle social (Pasquali, 2021) et les fantasmes et protestations que suscitent systématiquement les tentatives de réforme.
- 29 À l'heure actuelle, l'entrée sur Parcoursup s'est traduite par une hausse des candidatures et une ouverture territoriale du recrutement pour la voie générale. De manière un peu paradoxale, le renforcement de la dimension scolaire du recrutement, matérialisé par la quasi-disparition des admis non titulaires d'une mention très bien, s'est accompagné d'une légère ouverture sociale pour cette même voie, bien que les élèves des classes supérieures y demeurent largement majoritaires. Les premiers résultats relatifs à la session 2022 suggèrent cependant que le recrutement s'est légèrement refrancilienisé : il est ainsi probable que les établissements d'élite parisiens s'adaptent progressivement aux nouvelles règles du concours, en faisant par exemple évoluer leurs pratiques de notation afin de ne pas amputer les chances d'admission de leurs élèves.
- 30 Le recrutement par la voie CEP n'a quant à lui pas été affecté par l'entrée sur Parcoursup, mais devrait l'être prochainement par les nouveaux conventionnements établis par Sciences Po avec des établissements situés majoritairement hors Île-de-France. C'est davantage l'harmonisation des procédures entre les voies, dont l'un des objectifs

est « d'assurer la naturalisation de l'ouverture sociale *comme un mode de consécration scolaire comme un autre* » (Allouch, 2022, p. 235), qui a modifié le profil socioscolaire des admis au détriment des candidats d'origine sociale modeste. Dans cette voie, le renforcement de la sélection scolaire s'est, pour le moment, fait au préjudice de l'ouverture sociale, qui constitue pourtant l'objectif premier du concours CEP.

- 31 Rappelons enfin pour conclure que si la voie CEP permet de diversifier socialement le recrutement de Sciences Po, elle ne représente que 10 % des admis et qu'une partie significative des admis par cette voie ne sont pas issus des classes moyennes et populaires. Parallèlement, le recrutement par la voie générale, et plus encore internationale, reste très sélectif socialement et participe d'une forte reproduction sociale. Dès lors, une redéfinition du poids respectif de ces procédures pourrait contribuer à augmenter la diversification sociale et territoriale du recrutement et ainsi assurer une meilleure représentativité de la population bachelière.

BIBLIOGRAPHIE

ALLOUCH, Annabelle (2022). *Les nouvelles portes des grandes écoles*. Paris : PUF.

BONNEAU, Cécile, CHAROUSSET, Pauline, GRENET, Julien, THEBAULT, Georgia (2021). *Grandes écoles. Quelle ouverture depuis le milieu des années 2000 ?*, note IPP n° 61. Institut des politiques publiques (IPP), Paris.

CHAROUSSET, Pauline, GRENET, Julien (2022). « Henri-IV, Louis-le-Grand et la méritocratie ». *La vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/Henri-IV-Louis-le-Grand-et-la-meritocratie.html>

COUTO, Marie-Paule, BUGEJA-BLOCH, Fanny, FROUILLOU, Leïla (2021). « Parcoursup. Les prémices d'un accroissement de la stratification sociale et sco-

laire des formations du supérieur ». *Agora débats/jeunesses*, n° 89, p. 23-38.

FERNÁNDEZ-VAVRIK, Germán, PIRONE, Filippo, VAN ZANTEN, Agnès (2018). « Discrimination positive, méritocratie et l'inclusion en tension. Les "Conventions éducation prioritaire" de Sciences Po ». *Raisons éducatives*, n° 22, p. 19-47. <https://www.cairn.info/revue-raisons-educatives-2018-1-page-19.htm>.

GLINEL, Charlotte, VAN ZANTEN, Agnès (2022). « Renouveler les élites. Ouverture sociale et dispositifs de jugement dans l'enseignement supérieur sélectif ». *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, n° 158, p. 141-165.

OBERTI, Marco, BARRAUD DE LAGERIE, Pauline, ROSSIGNOL-BRUNET, Mathieu, SAVINA, Yannick, TENRET, Élise (2020). *Analyse comparée des filières sélectives de l'enseignement supérieur en Île-de-France dans le domaine des sciences humaines et sociales*. Paris Dauphine, Sciences Po et licences sélectives de l'Université Paris 1, rapport DEPP-SIES. <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03595634>

OBERTI, Marco, PAVIE, Alice (2020). « Les paradoxes d'un programme d'ouverture sociale : les Conventions éducation prioritaire à Sciences Po ». *L'année sociologique*, vol. 70, n° 2, p. 395-422. <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2020-2-page-395.htm>

OBERTI, Marco, TENRET, Élise, ROSSIGNOL-BRUNET, Mathieu, BARRAUD DE LAGERIE, Pauline, SAVINA, Yannick (2022). « L'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur au prisme des lycées d'origine. D'où viennent les étudiants de Sciences Po Paris et de l'université Paris Dauphine ? ». *Éducation et formations*, n° 104, p. 5-32. <https://hal.science/hal-03879115/>

PASQUALI, Paul (2021). *Héritocratie. Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020)*. Paris : La Découverte.

PAVIE, Alice, OLYMPIO, Noémie, HACHE, Caroline (2021). « La justice sociale en éducation prioritaire. Conceptions et opérationnalisations dans le cadre d'un dispositif de promotion de l'excellence ». *Éducation et sociétés*, n° 46, p. 111-127.

ROSSIGNOL-BRUNET, Mathieu, FROUILLOU, Leïla, COUTO, Marie-Paule, BUGEJA-BLOCH, Fanny (2022). « Ce que masquent les "nouveaux publics étudiants". Les enjeux de la troisième massification de l'enseignement supérieur français ». *Lien social et Politiques*, n° 89, p. 57-82. <https://doi.org/10.7202/1094548ar>

TIBERJ, Vincent (2011). *Sciences Po, dix ans après les Conventions éducation prioritaire*. <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01064424>

TIBERJ, Vincent (2021). « Parcoursup ou la sélection par les algorithmes ». *La vie des idées*. <https://lavedesidees.fr/Parcoursup-ou-la-selection-par-les-algorithmes.html>

NOTES

1 Article du Figaro en date du 08/09/2021 : https://etudiant.lefigaro.fr/article/retour-sur-la-polemique-autour-de-la-reforme-des-admissions-a-sciences-po_4ec39dda-0a32-11ec-8e26-8c64f4cfacb1/

2 Article du Figaro en date du 14/05/2021 : https://etudiant.lefigaro.fr/article/sciences-po-c-est-la-stupeur-pour-les-excellents-candidats-recales-sur-parcoursup_17f8aaea-b3d2-11eb-80f9-44459d915065/

Article de *Ouest France* en date du 30/05/2021 : <https://www.ouest-france.fr/education/recales-a-sciences-po-malgre-leurs-excellentes-notes-ils-ne-comprennent-pas-c65a9e54-b729-11eb-b73a-358c628dc742>

3 Article de *L'Étudiant* en date du 25/03/2019 : <https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/entree-sur-parcoursup-pas-avant-2021-pour-sciences-po-paris.html>

4 Malgré les biais que comporte cette catégorie dans l'appréhension de la diversité sociale du recrutement, voir à ce sujet l'article de *Contretemps* en date du 21/02/2010 : <https://www.contretemps.eu/boursiers-dans-grandes-ecoles/>.

5 Celle-ci est spécifique à bien des égards, nous la laissons ici de côté, par manque de place.

6 Les élèves sélectionnent des articles de presse en lien avec un sujet (par exemple : « L'avenir de l'immigration en Europe », « Le mouvement des bonnets rouges en Bretagne ») et rédigent une synthèse qui mobilise leur réflexion personnelle.

7 L'origine sociale étant appréhendée par la PCS la plus élevée parmi celles des deux parents.

8 Le coefficient de corrélation varie entre -1 et 1, où 0 indique une absence de corrélation et 1 une corrélation parfaite. Pour la voie générale, ce coefficient est ainsi de 0,76 entre le bloc 1 et le bloc 2 (0,80 voie CEP), de 0,51 entre les blocs 1 et 3 (0,54) et de 0,66 entre les blocs 2 et 3 (0,69), tous significativement différents de 0 au seuil de 0,1%.

9 Les attendus de l'admission à Sciences Po en termes de niveau scolaire – notamment appréciés par les bulletins du secondaire – semblent s'être renforcés avec le temps (Fernández-Vavrik *et al.*, 2018 ; Glinel, van Zanten, 2022).

RÉSUMÉS

Français

Sciences Po Paris a réformé sa procédure d'admission en 2020, en supprimant notamment les épreuves écrites et en intégrant la plateforme Parcoursup. Cet article présente quelques résultats exploratoires sur les effets de ces changements. Il s'appuie sur les données issues de la scolarité sur la période 2013-2021, ainsi que sur une enquête par questionnaire administrée entre 2014 et 2022 aux admis en première année. Il met en évidence deux

tendances principales : d'un côté, un élargissement du bassin de recrutement, contribuant à une relative ouverture sociale et territoriale pour la voie générale. De l'autre, une sélectivité scolaire accrue, jouant dans le sens inverse pour la procédure CEP (Convention éducation prioritaire), principal dispositif d'ouverture sociale.

English

In 2020, Sciences Po Paris reformed its admission procedure, notably by abolishing its written tests. The institution also integrated the Parcoursup platform. This article presents some exploratory results on the first effects of these changes. It is based on enrolment data for the period 2013-2021, as well as on a questionnaire survey administered between 2014 and 2022 to first-year admissions. It highlights two main trends: On the one hand, a widening of the recruitment pool, contributing to a relative social and territorial opening for the general stream. On the other hand, increased academic selectivity, which works in the opposite direction for the "Convention éducation prioritaire" procedure.

INDEX

Mots-clés

Sciences Po, concours, Parcoursup, sélection, Convention éducation prioritaire, enseignement supérieur

Keywords

Sciences Po, entrance exams, Parcoursup, selection, higher education

AUTEURS

Mathieu Rossignol-Brunet

LIEPP, Sciences Po – CERTOP, Université Toulouse Jean Jaurès.

Alice Pavie

LEST, Aix-Marseille Université – LIEPP, Sciences Po.

Marco Oberti

CRIS, Sciences Po.